

UNIVERSITE DE DSCHANG

ECOLE DOCTORALE

UFR de Droit et Sciences Politique

UNIVERSITY OF DSCHANG

POST-GRADUATE SCHOOL



TRU of Law and Political Science

## LA TRANSPARENCE DANS LES PROCEDURES COLLECTIVES D'APUREMENT DU PASSIF DE L'OHADA

Thèse de Doctorat / Ph. D. en droit privé

Présentée et soutenue publiquement le 18 juillet 2013  
par :

**TCHOUAMBIA TOMTOM Louis Jean Bedel**

*D.E.A Droit communautaire et comparé CEMAC*

### JURY :

Président : MODI KOKO BEBEY Henri Désiré, Professeur, Université de Dschang

Rapporteurs : AKAM AKAM André, Professeur, Université de Yaoundé 2

TCHAKOUA Jean-Marie, Professeur, Université de Yaoundé 2

FOMETEU Joseph, Maître de Conférences, Université de Ngaoundéré

Membres : KALIEU ELONGO Yvette Rachel, Maître de Conférences, Université de  
Dschang (Directrice de thèse)

TABE TABE Simon, Maître de Conférences, Université de Dschang

## RESUME

Le principe de transparence est au cœur des finalités et des préoccupations du droit des procédures collectives. Dans un contexte où les entreprises concentrent une multitude d'intérêts assez antagonistes, le droit des procédures collectives de l'OHADA a tendance à renforcer la protection des personnes considérées comme étant des victimes innocentes que sont les créanciers. La présente thèse tente ainsi d'analyser la portée et la mise en œuvre du principe de la transparence en droit des procédures collectives de l'OHADA.

A cet effet, l'exigence de transparence dans les mécanismes d'affaires fait partie des priorités de la recherche de sécurisation des investissements. Ce besoin est plus accru en matière de procédures collectives, où les tentations à la fraude sont plus pressantes. C'est la raison pour laquelle le droit OHADA des procédures collectives d'apurement du passif est des plus rigoureux dans la recherche de la sincérité, de l'honnêteté et de l'équité, autrement dit, de la clarté et de la transparence.

Le législateur OHADA l'exprime par l'édition des règles d'information et de publicité rigides garantissant une plus grande sûreté de droits aux parties prenantes. Le principe de transparence ainsi posé par la loi s'impose aux opérateurs économiques mais aussi au juge.

Dans la pratique cependant, tous les juges ne jouent pas le jeu. Volontairement ou non, certains d'entre eux se méprennent sur cette orientation législative. La formation insuffisante aux règles de l'OHADA, l'absence de spécialisation et la gestion inappropriée des magistrats, la corruption, mais aussi des pesanteurs des droits internes sont autant de paramètres entravant la mise en œuvre efficace des normes de transparence. Mais aussi les investisseurs résistent, à tort ou à raison, au régime de la transparence. De mauvaise foi, l'entrepreneur cherche à dissimuler son état de « *faillite* », à en occulter l'étendue ou les raisons qui peuvent lui être reprochées. De bonne foi, l'entreprise recherche un équilibre difficile entre ses secrets d'affaires et les impératifs de transparence. L'enjeu de la présente thèse est d'expliquer les principes consacrés par l'OHADA dans la recherche de la transparence dans le règlement des entreprises en difficulté, puis de révéler les réticences au système en place en les rendant compréhensibles en vue de les réconcilier avec la règle de droit. Cette mise en harmonie contribuera sans aucun doute à la prospérité économique recherchée.